

Le Premier ministre confie une mission sur l'emploi à Frédérique Lardet

Suite au quatrième conseil interministériel du tourisme qui s'est tenu le vendredi 17 mai, la députée Frédérique Lardet a été chargée de créer le premier comité de filière tourisme en France.

Frédérique Lardet, députée de la Haute-Savoie et vice-présidente de l'ANEM, a participé au 4^e conseil interministériel du tourisme (CIT) qui s'est tenu le 17 mai dernier. Elle a été chargée par le Premier ministre, Édouard Philippe, d'une mission sur « les moyens d'optimiser le potentiel d'emplois » et « d'adapter la formation des salariés aux exigences des entreprises et des clientèles ». Cette mission est d'autant plus importante que certains métiers du tourisme souffrent d'une mauvaise image. Or, il importe d'attirer de nouveaux talents pour que la France reste compétitive au niveau international. Le secteur professionnel est en tension, entre 80 000 et 100 000 postes sont à pourvoir, et les employeurs rencontrent des difficultés pour recruter qualitativement et quantitativement.



Le gouvernement s'appuie sur les conclusions de la mission confiée à Frédérique Lardet, Bruno de Monte et Stéphanie Le Quellec avec le soutien opérationnel de Charles-Louis Molgo.

Dans cette optique, un engagement pour le développement de l'emploi et des compétences, liant une douzaine de branches du secteur du tourisme avec le ministère du Travail, sera mis en œuvre dès cette année. D'autres actions sont prévues pour mieux orienter et former les jeunes et les salariés. La mission conduite par Frédérique Lardet, Bruno de Monte et Stéphanie Le Quellec propose de regrouper six opérateurs de compétences (OPCO) en deux : un pour les services à forte intensité de main-d'œuvre et un autre pour la culture et les loisirs. Enfin, un comité de filière du tourisme sera également créé. L'objectif est de regrouper

les acteurs pour développer les parcours dans toutes les branches du tourisme (hôtels, restaurants, parcs de loisirs...) et de favoriser la mobilité avec, à la clé, la création possible de 15 000 emplois supplémentaires par an.

Afin de sécuriser le parcours des salariés et de les fidéliser, l'État va aussi favoriser les groupements d'employeurs qui permettent d'avoir un contrat unique tout en travaillant pour plusieurs entreprises.

HERVÉ MARITON

« Nous encourageons le tourisme branché »



Le maire de la commune de Crest et président de l'association Les plus beaux détours de France parie sur le développement des bornes électriques pour soutenir le tourisme dans les territoires de montagne.

PLM : Qu'apporte la mobilité électrique dans la Drôme ?

Hervé Mariton : Depuis quelques années, le département mène une politique active et dynamique d'installation de bornes électriques avec Energie Drôme qui est le syndicat départemental d'électricité. À ce jour, il en compte 120. À Crest, où la commune a, elle aussi, des véhicules électriques, nous avons deux de ces bornes qui sont utilisées aussi bien par les habitants que par les touristes.

PLM : L'association Les plus beaux détours de France que vous présidez recommande-t-elle ce service ?

H.M. : Effectivement, nous l'encourageons même fortement. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien que nous utilisons le terme de « tourisme branché ». L'idée est que les gens puissent profiter du temps de leur visite pour recharger leur véhicule. En quelque sorte, c'est une prime à l'intelligence. Dans la pratique, disons que le tourisme doit renvoyer vers les bornes et que les bornes doivent renvoyer vers le tourisme. C'est le cas à Crest où les touristes peuvent, dans le même temps, combiner la visite de la Tour médiévale, le plus haut donjon de France, avec la recharge de leur véhicule.

PLM : La présence de ces bornes de recharge électrique n'est-elle pas finalement encore plus nécessaire dans les territoires isolés comme les territoires de montagne ?

H.M. : Aujourd'hui, ce type d'installation incarne partout l'avenir de la mobilité mais il faut être conscient que leur développement futur suppose une réelle volonté de mettre en place un réseau suffisant de bornes de recharge ordinaire ou de bornes de recharge rapide sur tout le territoire. À partir de là, il n'y a évidemment aucune raison pour que la montagne reste en dehors de la mobilité électrique d'autant que ses communes ont souvent une grande attractivité touristique et que leurs visiteurs vont être de plus en plus nombreux à vouloir être sûrs qu'ils n'auront pas de souci d'alimentation électrique.

